



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1278

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan de déplacements de la zone inter-entreprises (PDIE) de l'est-lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1278**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan de déplacements de la zone inter-entreprises (PDIE) de l'est-lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon à laquelle a succédé la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, encourage une politique de management de la mobilité avec les entreprises de son territoire qui impose la mise en place d'actions de mobilité durable issues de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) sur les territoires économiques.

a) - Objectifs généraux des PDIE

Ces PDIE visent à faciliter et à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels. Il s'agit d'inciter les salariés des entreprises à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle autosoliste (un seul conducteur). Sur les 13 PDIE en cours, les territoires dotés de postes "d'animateurs mobilité", positionnés auprès des associations d'entreprises, obtiennent des résultats indiquant une baisse de la mobilité voiture autosoliste. Ces animateurs mettent en œuvre le plan d'actions PDIE et ont un rôle de relais entre les entreprises, les collectivités et les autorités organisatrices de transports.

Un diagnostic réalisé en décembre 2014 sur 5 territoires de la Métropole, afin d'évaluer les pratiques de déplacement 5 ans après la mise en place du PDIE, a été réalisé et a donné lieu à 5 220 réponses. Lors du lancement des PDIE, l'usage de la voiture autosoliste était, en moyenne, comprise entre 82 % et 90 % selon les territoires. Le diagnostic montre qu'à présent, il est environ à 76 % (variable selon le territoire). Il a montré, également, que sur les 17 % des répondants qui ont changé de mode de déplacements, un quart l'a fait suite à la mise en place du PDIE en se reportant sur l'usage des transports en commun ou le covoiturage.

b) - Objectifs du PDIE Est Lyonnais

Ce projet a été initié en avril 2015 sous l'impulsion de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon et des associations d'entreprises du parc d'activités du Chêne (AEPAC) et Mi-plaine et concerne un territoire élargi de l'est lyonnais (Bron, Chassieu, Saint Priest et la Communauté de Communes de l'est lyonnais - CCEL-). Le périmètre défini reste inchangé pour la 2° année du projet et concerne 11 Communes :

- au sein de la Métropole de Lyon : Bron, Chassieu, Saint Priest (partie située au nord de l'A 43),

- la Communauté de Communes de l'est lyonnais (Colombier Saugnieu, Genas, Jons, Pusignan, Saint Bonnet de Mûre, Saint Laurent de Mûre, Saint Pierre de Chandieu, Toussieu) et représente 7 zones d'activités parmi lesquelles, sur le territoire de la Métropole :

- . parc du Chêne à Bron (250 entreprises, 3 000 salariés),
- . zone industrielle (ZI) Mi-Plaine à Chassieu, Saint Priest (1 370 entreprises, 20 000 salariés).

L'ensemble de ces zones d'activités représentent plus de 2 800 entreprises.

Le projet vise à améliorer l'accessibilité du territoire et la mobilité plus durable des salariés où un déficit de transport en commun conduit à un usage massif de la voiture. Cette démarche constitue un véritable levier de développement durable et répond à une problématique récurrente rencontrée par les entreprises et leurs salariés.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- améliorer l'accessibilité de l'est lyonnais et la mobilité des salariés pour répondre notamment aux problématiques de recrutement des entreprises,
- améliorer l'attractivité et la qualité des zones d'activités,
- améliorer la qualité de l'air au niveau de la zone définie par le plan de protection de l'atmosphère (PPA).

Ce projet est porté et animé par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CIC) Métropole Saint-Etienne Roanne pour une durée prévisionnelle de 3 années en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de l'est lyonnais (CCEL).

c) - Bilan des actions 2015

Par délibération du 6 juillet 2015, la Métropole de Lyon avait accordé une subvention de 10 000 € afin de soutenir une première année d'expérimentation du PDIE.

La première année a permis de structurer la démarche. Un diagnostic du territoire recensant l'ensemble des offres alternatives à la voiture individuelle par zone d'activité a été réalisé. A partir de ce diagnostic, des outils de communication et un site internet ont été créés.

Une dizaine d'animations de sensibilisation ont été organisées sur les zones d'activités Mi-Plaine et parc du Chêne. 42 entreprises ont été rencontrées lors de rendez-vous individuels. Au total, 74 entreprises représentant plus de 7 600 salariés ont été concernées par les actions du projet (réunions d'informations, rendez-vous individuels, animations lors des Challenge mobilité et éco-conduite, etc.)

Cette première année a mis l'accent sur la sensibilisation des dirigeants et salariés aux modes alternatifs et sur la promotion des outils existants (covoiturage-grandlyon, réseau TCL, Bluely, Citiz, etc.)

d) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement provisionnel

L'objectif de la 2^e année est de continuer à animer le débat "mobilité durable" avec les entreprises, en particulier en valorisant le challenge annuel "au travail, j'y vais autrement", d'animer des lieux d'échanges, tel le club "ecomobilité" de la ZI Mi-Plaine, de déployer les actions modes actifs et covoiturage, mais aussi d'apporter des solutions innovantes sur le territoire (exemple : expérimentation du covoiturage dynamique sur l'axe Lyon-Bourgoin avec la société Ecov dans le cadre d'une réponse à un appel à projets (ADEME).

La Métropole de Lyon participera aux réunions techniques organisées régulièrement aux côtés des autres partenaires et des entreprises.

Il est donc proposé de soutenir financièrement :

- la démarche PDIE du Grand est lyonnais portée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne à hauteur de 9 000 € pour l'année 2016, sachant que le budget global de l'action est de 89 144 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et frais de fonctionnement poste animateur mobilité	52 869	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	27 000
coûts indirects Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	25 144	Région Auvergne-Rhône-Alpes-	12 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
déplacements	3 131	Métropole de Lyon	9 000
communication et animation	8 000	Communauté de Communes de l'est lyonnais (CCEL)	6 000
Dépenses		Montant (en €)	Recettes
		Associations d'entreprises	10 000
		Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)	25 144
Total	89 144	Total	89 144

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole de Lyon - exercice 2016 - compte 657 382 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.